



# LE GLOSSAIRE

Avril 2021



## SOMMAIRE

---

Les Groupements, Fédérations et têtes de réseaux.....	3
Les Chambres et Organismes Consulaires .....	7
Organisations professionnelles d'employeurs.....	8
Organisations syndicales de salariés .....	12
Services de l'État, Agences et Administrations .....	14
Instances de dialogue et de concertation.....	18
Caisses et agences de gestion paritaire .....	22
Juridictions liées au travail .....	23
Institutions de prévoyance .....	24
Organismes de financement et d'appui en matière de formation professionnelle .....	25
Plans – Schémas – Contrats – Fonds Européens, Nationaux, Régionaux....	27
Autres dispositifs.....	30
Vocabulaire usuel.....	31
Index.....	33



# Les Groupements, Fédérations et têtes de réseaux

## 1. RESEAUX ET MOUVEMENTS DE L'ESS

### ▶ ACEPP

*Association des collectifs enfants parents professionnels*

L'ACEPP est un mouvement parental, éducatif et citoyen qui regroupe un réseau associatif d'initiatives parentales et de lieux d'accueil de la petite enfance. Le réseau fédératif développe une coopération entre parents et professionnel-le-s tant dans la conception de projet que dans l'animation de la vie quotidienne.

### ▶ AVISE

*Portail du développement de l'économie sociale et solidaire*

Agence d'ingénierie et centre de ressources, l'Avise agit pour le développement de l'ESS en accompagnant l'émergence et la consolidation des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité. Positionnée au niveau national, elle s'appuie sur les têtes de réseaux de l'ESS et les acteurs territoriaux pour renforcer localement l'impact de ses actions ; elle promeut également ses activités au niveau européen.

### ▶ ESS France

*Chambre française de l'économie sociale et solidaire*

Instituée par la loi ESS de juillet 2014, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire représente les acteurs de ce secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens. Début 2020, ESS France et le **CNCRESS** (Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire) ont fusionné. Dans ce cadre, l'ensemble des CRESS ont rejoint.

### ▶ CHANTIER Ecole

Le réseau Chantier école regroupe les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes. Il vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

### ▶ CJDES

*Centre des Jeunes Dirigeants de l'Économie Sociale*

Réseau de dirigeants et cadres de l'économie sociale engagés dans un projet collectif et citoyen, le CJD-ES a pour mission de transmettre la culture et les valeurs de l'économie sociale et de préparer le renouvellement des générations au sein des entreprises de l'économie sociale et de leurs instances dirigeantes.

### ▶ CNAJEP

*Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire*

Espace de dialogue, de concertation et de représentation auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Éducation Populaire, le CNAJEP réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire.

### ▶ CRAJEP

*Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire*

Coordination régionale, le CRAJEP/FSPVA est une instance de coopération regroupant et coordonnant les organisations de Jeunesse et d'Éducation Populaire structurées au niveau régional.

### ▶ CRESS

*Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire*

Les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire assurent au plan local la promotion et le développement de l'ESS et regroupent ses entreprises. Elles ont pour missions, au bénéfice des entreprises du secteur :

1. La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur.
2. L'appui à la création et au développement des entreprises.

3. L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS.
4. La contribution à la collecte, l'exploitation et la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.
5. La mise à jour d'un annuaire des entreprises des territoires labellisées.

▶ **CNLRQ**

*Comité National de Liaison des Régies de Quartier*

Réseau d'acteurs regroupant les Régies de quartiers, le CNLRQ a pour mission de représenter les Régies auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux, d'animer et de développer le réseau.

▶ **COOP FR**

Coop FR est l'organisation représentative du mouvement coopératif français (coopératives agricoles, coopératives de consommateurs, coopératives de production, coopératives bancaires, etc.). Elle assure la promotion des valeurs et principes coopératifs et défend les intérêts des coopératives auprès des pouvoirs publics.

▶ **COORACE**

*COORDination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi*

Coorace est une fédération nationale qui rassemble des entreprises de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Elle assure la promotion des intérêts de ses adhérents, en tant qu'acteurs d'un autre modèle de développement économique, et accompagne ses adhérents dans leur développement.

▶ **ESPER**

*Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République*

Association d'organisations de l'Economie sociale agissant dans le champ de l'Ecole et de la communauté éducative, l'ESPER constitue un espace d'échange et de dialogue sur leurs conceptions de l'Ecole publique laïque et de la société.

▶ **FCSF**

*Fédération des centres sociaux et socioculturels de France*

La FCSF assure la communication auprès des pouvoirs publics, des partenaires, des

responsables locaux, du grand public, sur la spécificité du projet participatif des centres sociaux. Elle soutient le développement des fédérations et des centres existants et accompagne la création de nouveaux centres.

▶ **FNMF**

*Fédération Nationale de la Mutualité Française*

La FNMF représente les mutuelles et les unions qui la composent et défend leurs intérêts collectifs, moraux et matériels. Elle contribue notamment à la cohésion et à la coordination des groupements adhérents.

▶ **Fédération Léo Lagrange**

La Fédération Léo-Lagrange est un mouvement d'éducation populaire à but non-lucratif et reconnu d'utilité publique, fondé en 1950. Complémentaire de l'école publique, elle intervient sur les champs de l'animation, de la formation professionnelle et accompagne les acteurs publics dans la mise en place de politiques éducatives, socioculturelles et d'insertion.

▶ **Finansol**

Association créée en 1995, Finansol a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance. A travers des actions de sensibilisation et des outils de communication divers, Finansol fait prendre conscience à chacun qu'il peut jouer un rôle dans l'instauration d'une finance utile, équitable et raisonnée. Ses actions contribuent à faire connaître les différents produits d'épargne solidaire disponibles

▶ **Francas**

Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

▶ **France Active**

Pionnier de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis près de 30 ans et a mobilisé 270 millions d'euros au service de 7 400 entreprises l'année dernière. Plus qu'un réseau dédié aux entrepreneurs, France Active veut constituer un véritable mouvement d'entrepreneurs engagés dont l'ambition est de bâtir une société plus solidaire et se fixe pour cela une mission :

« Accélérer la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens de s'engager. »

▶ **Labo de l'Economie sociale et Solidaire**

Le Labo de l'ESS est un Think Tank qui s'est donné comme objectif de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement.

▶ **MIF (ex-MOUVES)**

*Mouvement Impact France*

Le MIF est un mouvement de personnes, réseau d'entrepreneurs sociaux : dirigeant(e)s d'entreprises sociales, porteurs de projets et partenaires (professionnels, universitaires, décideurs, etc.), qui souhaitent participer activement au développement de l'entrepreneuriat social.

▶ **La Fonda**

Plateforme d'intelligence collective, la Fonda est une association d'utilité publique créée en 1981. Elle coproduit des éclairages et des outils pour comprendre les phénomènes à l'œuvre dans la société, explorer leurs effets sur l'action associative et nourrir les décisions stratégiques des responsables associatifs et de leurs partenaires.

▶ **Ligue de l'Enseignement**

La Ligue de l'enseignement est une confédération d'associations françaises d'éducation populaire et laïque. Elle fédère des associations qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

▶ **Mouvement Associatif**

Le Mouvement Associatif fédère plus de 600 000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Il milite pour le développement d'une force associative utile et créative, et porte la voix de la dynamique associative.

▶ **Réseau Cocagne**

Le Réseau Cocagne regroupe les Jardins de Cocagne, Jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle, créés à partir d'associations loi 1901, à but non lucratif. Il développe et anime le réseau pour essaimer de nouveaux projets, consolider, mutualiser, capitaliser, promouvoir les Jardins et professionnaliser les équipes d'encadrement.

▶ **UNIOPSS**

*Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux*

Créée en 1947, l'UNIOPSS porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Présente sur tout le territoire, elle a pour missions d'organiser l'analyse, la concertation et la représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale, de valoriser le secteur non lucratif de solidarité en contribuant à sa modernisation, de veiller aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et de faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les associations de solidarité.

### 3. RESEAUX ENTREPRENEURIAUX

▶ **AFEP**

*Association Française des Entreprises Privées*

Représentant plus de 100 groupes privés implantés en France, l'AFEP participe au débat public avec pour ambition d'apporter des réponses pragmatiques en faveur du développement d'une économie française et européenne compétitive, auprès des Institutions européennes, des organisations internationales et des pouvoirs publics français.

▶ **CJD**

*Centre des Jeunes Dirigeants*

Le CJD est un mouvement de jeunes dirigeants, représentatifs du tissu économique et qui défendent l'idée d'un libéralisme responsable. Il propose mise en réseau, formation et accompagnement à ses adhérents.

▶ **Croissance Plus**

Croissance Plus est une association d'entrepreneurs (dirigeants d'entreprises en forte

croissance). Elle a pour ambition de développer un nouveau modèle entrepreneurial et de soutenir la création d'entreprises et d'emplois.

### **JCEF**

#### *Jeune Chambre Economique Française*

La Jeune Chambre Economique Française donne aux jeunes l'opportunité de développer leurs talents de leaders, la prise de responsabilité sociale, l'esprit d'entreprise et

la solidarité nécessaires pour produire des changements positifs.

#### ▶ **Réseau entreprendre**

Réseau de chefs d'entreprises proposant un accompagnement des nouveaux entrepreneurs ainsi que des financements sous forme de prêts d'honneur



## ▶ **Chambre d'Agriculture**

Le réseau des Chambres d'agriculture représente les intérêts du monde agricole auprès des instances publiques et contribue au développement agricole.

Présentes dans chaque département et chaque région, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant les diverses activités du secteur agricole et forestier.

Les chambres coopèrent avec les pouvoirs publics dont les collectivités, territoriales, à la réalisation de projets en matière de politique agricole, de développement économique, de gestion des ressources naturelles, de forêt et d'environnement.

Elles accompagnent les agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement en leur apportant une assistance sur les aspects techniques, économiques, administratifs et personnels afin de leur permettre de réussir dans leur vie professionnelle et personnelle.

Elles sont organisées en :

- ▶ 110 établissements publics
- ▶ 88 Chambres départementales et interdépartementales d'agriculture
- ▶ 2 Chambres d'agriculture de région
- ▶ 19 Chambres régionales d'agriculture
- ▶ 1 structure nationale Chambres d'agriculture France (**Assemblée permanente des Chambres d'agriculture - APCA**)

## ▶ **Chambres de Commerce et d'Industrie**

La chambre de commerce ou chambre de commerce et d'industrie (CCI) est un établissement public, placé sous la tutelle de l'État, chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères.

Elle assure l'interface entre les différents acteurs concernés et contribue au développement économique des territoires et au soutien des entreprises et de leurs associations.

Les établissements du réseau remplissent des missions de service public et d'intérêt général.

Ils peuvent agir en faveur de la formation professionnelle initiale ou continue, gérer des équipements, en particulier portuaires et aéroportuaires, ou conduire des missions d'expertise, de consultation, ou d'étude à la demande des pouvoirs publics ou de sa propre initiative.

Les Chambres sont organisées en :

- ▶ Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT)
- ▶ Rattachées à une Chambre de Commerce et d'Industrie régionale (CCIR)
- ▶ Représentées par **CCI FRANCE**, établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie.

## ▶ **Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

La chambre de métiers et de l'artisanat assure, dans une relation de proximité, des missions de service public pour la structuration de l'artisanat et le développement des entreprises. Partenaire des entreprises artisanales, elle a pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Elle met en œuvre des missions d'accompagnement de l'entreprise, de la détection d'une vocation à la transmission d'entreprise.

Les CMA ont également pour objectif de renforcer leur rôle dans l'aménagement des territoires.

Elles sont organisées en chambres représentant les régions, les départements et les sections (CMAR, CRMA et CMA).

**L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)** est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat.





# Organisations professionnelles d'employeurs

## 1. ORGANISATIONS REPRESENTATIVES AU PLAN NATIONAL ET INTERPROFESSIONNEL

### ▶ CPME (ex-CGPME)

#### *Confédération des Petites et Moyennes Entreprises*

La CPME est une organisation patronale interprofessionnelle privée et indépendante reconnue représentative au plan interprofessionnel. Elle assure la représentation et la défense des petites et moyennes entreprises, tous secteurs confondus (industrie, commerce, services, artisanat) au niveau national auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux, ainsi qu'au niveau international. Elle regroupe à la fois des fédérations professionnelles et des structures territoriales interprofessionnelles. 2<sup>e</sup> confédération interprofessionnelle après le MEDEF, la CPME revendique la représentation d'environ 1 500 000 entreprises par le biais de ses branches et de ses adhérents.

### ▶ MEDEF

#### *Mouvement des Entreprises de France*

Le Medef est une organisation patronale représentant des dirigeants des entreprises françaises. Son but est de représenter les entrepreneurs français auprès de l'État et des organisations syndicales.

Principale organisation d'entreprises françaises, elle fédère 80 fédérations professionnelles représentant environ 750 000 entreprises. Le Medef est organisé en plusieurs niveaux :

- ▶ Medef national
- ▶ Medef international
- ▶ Medef territorial : réseau de proximité composé de 155 Medef territoriaux
- ▶ Réseau métier : 85 fédérations professionnelles adhérentes.

### ▶ U2P (ex-UPA)

#### *Union des entreprises de proximité*

L'U2P est l'organisation nationale représentative de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales. Par l'intermédiaire de ses cinq composantes (CAPEB-CNAMS-CGAD-CNATP-UNAPL), elle rassemble 119 organisations professionnelles nationales associées et défend les intérêts de 2 300 000 entreprises. Partenaire social, l'U2P est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés. Elle s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.

## 2. ORGANISATIONS REPRESENTATIVES AU PLAN NATIONAL ET MULTIPROFESSIONNEL

### ▶ FESAC

#### *Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma*

La FESAC a été fondée en 1998 pour traiter les dossiers sociaux communs à l'ensemble des secteurs du spectacle vivant, principalement ceux relatifs aux salariés intermittents du spectacle. Par arrêté du 18 octobre 2017, elle a été reconnue comme l'organisation professionnelle d'employeurs représentative au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant. Elle a pour missions d'assurer la coordination des actions sociales des employeurs du spectacle, de représenter les entreprises du spectacle

auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux et de négocier des accords professionnels.

### ▶ FNSEA

#### *Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*

La FNSEA est le syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole en France qui représentait 54,9 % des voix aux élections Chambres d'agriculture en 2007.

La FNSEA regroupe 22 fédérations régionales (CFRSEA), 94 fédérations départementales (CFDSEA), 20 000 syndicats locaux représentant 320 000 adhérents.



## ▶ UDES

### *Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire*

L'UDES, union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) couvrant 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

L'UDES a pour missions de :

- ▶▶ Fédérer les représentations d'employeurs de l'économie sociale et solidaire
- ▶▶ Exprimer les positions, les besoins et les préoccupations de ses organisations membres
- ▶▶ Représenter les employeurs de l'économie sociale et solidaire, particulièrement auprès des pouvoirs publics, des élus et des partenaires sociaux
- ▶▶ Négocier et signer des accords collectifs de travail au niveau multi professionnel de l'économie sociale et solidaire.

Les adhérents de l'UDES sont :

*Organisations professionnelles représentant les associations et les fondations de l'ESS (membres actifs)*

## ▶ Adédom (ex Adessadomicile)

### *La fédération du domicile*

La fédération du domicile Adédom est reconnue d'utilité publique depuis 1938. Elle représente 350 associations et organismes gestionnaires à but non lucratif, (SCOP, CCAS...) œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne.

## ▶ COSMOS

### *Conseil Social du Mouvement Sportif*

Le COSMOS est une organisation patronale créée en 1997, dont l'objet premier est de représenter les employeurs du sport. Le COSMOS est une organisation représentant les employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial et/ou du sport professionnel.

## ▶ Familles rurales

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France et regroupe 170 000 familles adhérentes. Il est composé de 2 300 associations locales réparties dans 10 000 communes, de 94 fédérations régionales, départementales et nationale et compte 40 000 bénévoles et 13 000 salariés qui animent le réseau.

## ▶ Fédération SOLIHA

### *Solidaires pour l'habitat*

Issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement, la Fédération SOLIHA est le 1er acteur associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat. Elle regroupe 197 associations réparties sur tout le territoire, y compris les DOM.

## ▶ FNAAFP/CSF

### *Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire - membre de la Confédération Syndicale des Familles*

La FNAAFP/CSF est une fédération professionnelle regroupant 40 associations qui gèrent des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

## ▶ ELISFA (ex SNAEC SO)

### *Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial*

Depuis plus de 40 ans, ELISFA (ex Snaecso) représente et défend les intérêts des employeurs des centres sociaux et socioculturels, des associations d'accueil de jeunes enfants mais également des associations du développement social local vis-à-vis des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

## ▶ FSICPA

### *Fédération des Structures Indépendantes de Création et de Production Artistiques*

La FSICPA a vu le jour en 2015 et fédère les adhérents du Synavi (Syndicat National des arts vivants) et du SCC (Syndicat des Cirques et Compagnies de Création). Cette fédération réunit 425 entreprises du spectacle vivant de toutes disciplines, tant sur le champ privé que sur le champ public, et 3088 salariés et est actrice du dialogue social dans deux conventions collectives nationales (CCNEAC et CCNSVP).

## ▶ FFTV

### *Fédération Française des employeurs du Tourisme et des Vacances*

La FFTV a été fondée en 2019 par le G.S.O.T.F, organisation majoritaire du Tourisme Familial et Cap France, premier réseau de villages vacances et hôtels club en France. Elle regroupe 120 entreprises dont une grande part des principaux opérateurs du secteur, et compte 7300 salariés.

## ▶ Hexopée (ex CNEA)

Hexopée est une organisation professionnelle représentative dans les domaines de l'animation, du sport, du tourisme social et familial et des foyers et services pour jeunes travailleurs qui regroupe plus de 12 000 structures. Ses missions : rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont

l'activité est liée ou apparentée à l'ESS gérant des activités notamment éducatives, sportives, culturelles, scientifiques, sociales, de tourisme, de formation, d'hébergement et de protection de la nature et de l'environnement.

▶ **NEXEM**

*Organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire*

Nexem est la nouvelle organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire, issue de la fusion de la Fegapei et du Syneas. Elle représente 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels et couvre 5 secteurs - les personnes âgées, les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion, le sanitaire.

▶ **SERQ**

*Syndicat des Employeurs des Régies de Quartier*

Créé en 1995, le SERQ est le syndicat des employeurs des régies de quartier. Il fédère 140 structures et 7000 salariés.

▶ **SNRL**

*Syndicat National des Radios Libres*

Le Syndicat National des Radios Libres (SNRL) est l'organisation professionnelle représentative des radios locales privées à statut associatif de catégorie A, régies selon la Loi de 1986.

▶ **SNADOM**

*Syndicat national des associations d'assistance à domicile*

Le SNADOM est le syndicat des associations d'assistance médico-technique à domicile. Il regroupe une dizaine de structures à but non lucratif fédérant 1600 salariés qui agissent dans le domaine de la prestation de santé à domicile.

▶ **SYNESI**

*Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion*

Le Synesi est le syndicat d'employeurs pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Il a été créé en juin 2006 par 4 réseaux de l'insertion économique (Chantier école, Cocagne, Coorace et Tissons la solidarité) après une étude générale sur la situation des ACI en France. Le Synesi fédère aujourd'hui 270 structures et 10 000 salariés.

▶ **SYNOFDES**

*Syndicat National des Organismes de Formation De l'Economie Sociale*

Le SYNOFDES est un syndicat professionnel ayant pour objet de regrouper, en leur qualité d'employeurs, les organismes de formation professionnelle et de promotion sociale à but non

lucratif et qui se revendiquent de l'économie sociale et de ses valeurs.

▶ **UNA**

*Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles*

UNA regroupe plus de 960 structures, toutes issues de l'économie sociale : pour la plupart, des associations et des services publics territoriaux, mais également des organismes mutualistes et des fondations.

▶ **UNADMR**

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis plus de 65 ans. L'ADMR, c'est 3 335 associations sur l'ensemble du territoire, regroupant 110 000 bénévoles et 104 500 salariés pour apporter un service de qualité à 717 000 clients. L'ADMR a pour projet de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie, en délivrant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins.

▶ **UNML**

*Union Nationale des Missions Locales*

L'UNML, association loi 1901 créée en 2003, a une double fonction : représenter le réseau national et être le syndicat d'employeurs de la branche des Missions Locales, des Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et d'autres organismes d'insertion.

*Organisations professionnelles représentant les coopératives (membres actifs)*

▶ **CG Scop**

*Confédération générale des Scop*

Animé par la CG SCOP au plan national, le réseau des Scop (Société coopérative et participative) est présent sur tout le territoire avec treize Unions régionales et trois Fédérations de métiers : BTP, communication, industrie.

*Organisations professionnelles représentant les mutuelles ou unions régies par le code de la mutualité (membres actifs)*

▶ **ANEM (ex UGEM)**

*Association Nationale des Employeurs de la Mutualité*

L'ANEM est l'organisation professionnelle représentant les intérêts des employeurs mutualistes auprès des pouvoirs publics, des ministères et des administrations centrales. Elle rassemble les mutuelles implantées sur le territoire national, de toutes tailles, interprofessionnelles et de la fonction publique, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité.

#### *Les membres associés*

▶ **AAM**

*Association des Assureurs Mutualistes*

L'AAM est le lieu de rassemblement des mutuelles du Gema, de la FFSAM (Fédération Française des Sociétés d'Assurance Mutuelle) et de la ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle). Elle a pour vocation de faire entendre sa voix dans les instances de la FFA, la fédération française de l'assurance.

▶ **Crédit Coopératif**

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative dont la vocation est de favoriser le développement d'une économie à forte plus-value sociale.

▶ **Croix Rouge Française**

Acteur dans le domaine de l'aide humanitaire, la Croix-Rouge française a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger. Ses missions fondamentales dépendent de 5 domaines d'action : urgence secourisme, action sociale, santé-autonomie, action internationale et formation.

### **3. AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

▶ *Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif*

Créée en avril 2019, cette organisation rassemble la FEHAP et Unicancer.

▶ **FFA**

*Fédération Française de l'Assurance*

Créée en juillet 2016, la Fédération Française de l'Assurance réunit la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA) au sein d'une seule organisation. Elle rassemble ainsi les entreprises d'assurances et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99% du marché.



## 1. ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALAIRES REPRESENTATIVES AU NIVEAU NATIONAL ET INTERPROFESSIONNEL

### ▶ CFDT

#### *Confédération Française Démocratique du Travail*

La CFDT est une confédération interprofessionnelle de syndicats français de salariés, la première par le nombre d'adhérents (plus de 860 000), la seconde par son audience électorale, aux élections professionnelles comme aux élections prud'homales. Elle a obtenu 26% des suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.

La CFDT compte 1300 syndicats de base, regroupés en 22 unions régionales interprofessionnelles et 15 fédérations nationales professionnelles.

Elle compte aussi deux unions confédérales : la CFDT Cadres et l'union confédérale des retraités (UCR). Une union fédérale représente les 3 fonctions publiques : l'union des fédérations des fonctions publiques et assimilés (UFFA).

### ▶ CFE-CGC

#### *Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres*

La CFE-CGC est un syndicat français de salariés, en premier lieu les cadres tant dans le secteur privé que public. Elle revendique 112 947 adhérents. La CFE-CGC a obtenu 9.43% des suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.

Elle est organisée en 24 unions régionales (UR), 99 unions départementales (UD) et 50 organisations professionnelles.

### ▶ CFTC

#### *Confédération Française des Travailleurs Chrétiens*

La CFTC est un syndicat de salariés français se référant de la Morale sociale chrétienne. Elle revendique 142 000 adhérents. La CFTC a obtenu 9.30% des suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.

Elle est composée de 27 unions régionales, 106 unions départementales et compte 857 syndicats regroupés en 14 fédérations professionnelles (commerce-services-forces de vente, enseignement privé, métallurgie, collectivités territoriales, transports, télécoms, banques...).

### ▶ CGT

#### *Confédération Générale du Travail*

La CGT est un syndicat de salariés français créé le 23 septembre 1895 à Limoges. Elle revendique 700 000 adhérents. La CGT a obtenu 26.77% des suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.

La CGT comprend 22 000 syndicats ou sections de base, regroupés en 33 fédérations professionnelles, dont les plus importantes sont celles des cheminots, de la métallurgie, des mines et de l'énergie, des activités postales et de télécommunications, de la santé et des transports. Elle compte aussi deux unions et un comité national :

- ▶▶ UGICT pour les ingénieurs, cadres et techniciens,
- ▶▶ UCR pour les retraités,
- ▶▶ Comité national de lutte et de défense des chômeurs.

### ▶ CGT - FO - Force Ouvrière

Force ouvrière est l'héritière de la branche réformiste de la CGT. Troisième organisation syndicale en importance, la CGT-FO revendique 500 000 adhérents. Elle a obtenu 15,94% des suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.

Elle revendique 15 000 implantations syndicales réparties sur tout le territoire (métropole et DOM-TOM avec 103 unions départementales), et 26 fédérations professionnelles regroupées au sein de la Confédération Force ouvrière.

## 2. AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES

### ▶ FSU

#### *Fédération Syndicale Unitaire*

La FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice. Aujourd'hui, elle est présente dans les trois fonctions publiques : Etat, territoriale et hospitalière. Elle compte 163 000 adhérents.

### ▶ SUD

#### *Solidaires Unitaires Démocratiques*

L'Union syndicale Solidaires, constituée à partir de dix syndicats autonomes non-confédérés, regroupe actuellement 45 fédérations ou syndicats nationaux. Elle est présente dans la quasi-totalité des départements à travers des structures interprofessionnelles locales. Elle compte actuellement près de 90 000 adhérents. SUD a obtenu 3.47% de suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.

### ▶ UNSA

#### *Union Nationale des Syndicats Autonomes*

Fondée par cinq organisations syndicales non confédérées, l'UNSA revendique 360 000 adhérents ce qui en fait, selon ses chiffres, la 4e organisation syndicale française en termes d'adhérents. L'UNSA a obtenu 4.26% des suffrages lors de la dernière mesure d'audience de mars 2013.



### ▶ AFPA

*Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes*

L'AFPA est un organisme national de formation professionnelle. Membre du Service Public de l'Emploi, sa gestion est concertée avec l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux. Les formations de l'AFPA sont ouvertes aux demandeurs d'emploi et aux salariés. Elles sont sanctionnées par un titre Professionnel, délivré par le ministère de l'Emploi. L'AFPA adhère au SYNOFDES.

### ▶ ANACT

*Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail*

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail est un établissement sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social. Elle a pour vocation d'améliorer à la fois la situation des salariés et l'efficacité des entreprises. Elle aide, notamment, les entreprises à développer des projets innovants touchant au travail.

L'ANACT rassemble des représentants des organisations d'employeurs, de salariés et des représentants de l'Etat. Elle apporte un appui technique aux ARACT et joue un rôle d'animation et de coordination du réseau.

#### ▶▶ ARACT

*Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail*

26 associations régionales, structures de droit privé, administrées de manière paritaire et financées par l'Etat (Anact-DIRECCTE) et les Régions, composent le réseau.

### ▶ APEC

*Agence pour l'Emploi des Cadres*

L'APEC est une association française, privée et paritaire, dont l'objectif est le service et le conseil aux entreprises, aux cadres sur les sujets touchant à l'emploi de ces derniers et aux jeunes diplômés. Elle propose aux entreprises des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion des compétences internes. Observatoire du marché de l'emploi

des cadres, l'APEC apporte analyses et repères sur ses grandes tendances.

### ▶ ARS

*Agence Régionale de Santé*

L'ARS est un établissement public administratif chargé de la mise en œuvre de la politique de santé dans la Région.

### ▶ Cap Emploi

Cap Emploi est un réseau d'organismes de placement spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Réseau national de 107 Cap emploi spécialistes de la relation handicap et emploi, sa mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

### ▶ CARIF-OREF

*Centre d'Animation et de Ressources d'Information sur la Formation - Observatoire Régional Emploi-Formation*

Structures partenariales portées par l'Etat et la Région de type associatif ou groupement d'intérêt public (GIP), les CARIF-OREF associent Etat, Région et partenaires sociaux au service des professionnels de l'AIO (accueil, information, orientation), de l'emploi et de la formation et des publics sur les territoires. Leurs missions s'articulent autour de 4 axes : observation, information, animation et professionnalisation.

### ▶ CGET

*Commissariat Général à l'Egalité des Territoires*

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) conseille et appuie le Gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités territoriales et le développement des capacités des territoires. Il est issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du



comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acisé).

▶ **CEREQ**

*Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications*

Le CEREQ est un établissement public dépendant du ministère de l'Education nationale et du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social. Il assure des missions d'études et de recherches sur les qualifications, d'évaluation des formations, des dispositifs et politiques publiques mis en œuvre, et formule des avis et des propositions.

▶ **CNML**

*Conseil national des missions locales*

Instance de concertation entre les élus locaux de l'Etat, le CNML a pour mission de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée au sein du réseau des missions locales.

▶ **CREDOC**

*Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie*

Le CRÉDOC est un organisme d'études et de recherche au service des acteurs de la vie économique et sociale.

▶ **DARES**

*Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques*

Service statistique ministériel rattaché à l'Insee, la DARES construit et analyse pour le compte du ministère du Travail, de l'Emploi et du dialogue social, des statistiques qui concernent le marché du travail en France. Elle travaille entre autres avec Pôle Emploi.

▶ **DGCS**

*Direction Générale de la Cohésion Sociale*

La DGCS est la direction d'administration centrale des ministères sociaux qui est chargée de la conception, du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité favorisant la cohésion

sociale. Elle veille à la cohérence nationale et territoriale de ces politiques.

▶ **DGEFP**

*Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle*

Placée sous l'autorité du ministre du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du Dialogue social, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle est chargée de proposer les orientations de la politique pour l'emploi et la formation professionnelle continue, en concertation avec les départements ministériels et les partenaires sociaux.

Elle conduit et coordonne la mise en œuvre des dispositifs et veille à l'inscription de cette politique dans la stratégie européenne pour l'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle assure la gestion des programmes soutenus par le Fonds social européen en France.

▶ **DGS**

*Direction Générale de la Santé*

Direction du ministère de la Santé, la DGS prépare la politique de santé publique et contribue à sa mise en œuvre, en liaison avec les autres directions et services du ministère chargé de la santé et des autres départements ministériels compétents, de leurs services déconcentrés et des établissements ou organismes qui en dépendent.

▶ **DGT**

*Direction Générale du Travail*

La DGT prépare, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises ainsi que la qualité et l'effectivité du droit qui les régit.

Elle est chargée de l'élaboration et de l'application des textes législatifs et réglementaires et assure le développement des actions concernant les relations du travail, l'accompagnement et le suivi de la négociation collective, les conditions de travail et la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail. Elle assure notamment la tutelle de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

▶ **DREETS (ex DIRECCTE)**

*Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités*

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, les DIRECCTE se sont réorganisées avec les services déconcentrés de la cohésion sociale (DRCS) au sein des DREETS. Au cœur des missions des DREETS, trois ambitions : la protection (des travailleurs, des entreprises, des consommateurs, des personnes vulnérables...); l'accompagnement (des entreprises et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, du dialogue social...); le développement (des compétences professionnelles, de l'emploi, le développement économique, de l'accès à l'hébergement, au logement, à l'insertion, à l'emploi...). Elles sont organisées en trois ou quatre pôles, par grand domaine d'expertise. Elles comprennent

- ▶ un pôle « politique du travail » ;
- ▶ un pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » ;
- ▶ un ou deux pôle(s) chargé(s) des missions économie, entreprises, emploi, compétences, solidarités et lutte contre les exclusions.

▶ **DIO**

*Délégation à l'Information et à l'Orientation*

Placée auprès du Premier ministre, la DIO est chargée de mettre en place, avec les régions et les partenaires sociaux, le service public de l'orientation tout au long de la vie.

▶ **DRAJES (ex DRJSCS)**

*Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports*

Depuis 2021, et sous l'autorité des recteurs de région académique, les DRAJES assurent l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi.

Toutes les actions en matière de cohésion sociale - assurées également par les ex DRJSCS - ont été transmises aux DREETS, ainsi que les formations et certifications des professions sociales et paramédicales.

▶ **France compétences**

Créée par la loi Avenir professionnel pour assurer une gouvernance simplifiée et efficace du champ de la formation professionnelle, France compétences exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 des missions larges et diversifiées, héritées pour partie de plusieurs organismes désormais supprimés (COPANEF, CNEFOP, FPSPP, CNCP). Elle est notamment chargée de la répartition et du versement des fonds de la formation professionnelle collectés par l'URSSAF, de la péréquation inter-branches et territoriale, du suivi des coûts et de la qualité des actions de formation ou encore de l'établissement du RNCP et du répertoire spécifique. Etablissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle, France compétences est gérée par un conseil d'administration de 15 membres, composé de représentants de l'Etat, des régions, des partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

▶ **HCVA**

*Haut Conseil à la Vie Associative*

Placé auprès du Premier ministre, le HCVA est une instance d'expertise et de dialogue avec les associations qui remplace le Conseil National de la Vie Associative (CNVA). L'objectif poursuivi est d'enrichir le dialogue entre les pouvoirs publics et les associations et d'améliorer la pertinence des mesures prises par les pouvoirs publics.

Le HCVA est saisi de tous les textes législatifs et réglementaires comportant des dispositions spécifiques relatives au financement, au fonctionnement ou à l'organisation de l'ensemble des associations.

▶ **IGAS**

*Inspection Générale des Affaires Sociales*

L'IGAS est le service interministériel de contrôle, d'audit et d'évaluation des politiques sociales pour éclairer la décision publique. Elle réunit 130 experts de la Cohésion sociale, du travail, emploi, formation professionnelle, et de la santé. L'IGAS est rattachée aux ministres en charge des affaires sociales, elle intervient également à la

demande du Premier Ministre ainsi que du ministre en charge des comptes sociaux.

▶ **INRS**

*Institut National de Recherche et de Sécurité*

L'INRS est une association gérée par un conseil d'administration paritaire. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels.

Il propose des outils et des services aux entreprises et aux salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale. Sa principale mission est de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

▶ **ORST**

*Observatoire Régional de la Santé au Travail*

L'ORST est une association paritaire qui a pour objectif de promouvoir, au niveau régional, les orientations politiques en matière de santé et de sécurité au travail, d'hygiène et de prévention.

▶ **Pôle Emploi**

Acteur du Service Public de l'Emploi (SPE), Pôle Emploi centralise les offres et les demandes d'emploi, effectue des statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi et gère des centres de ressources pour aider les chercheurs d'emploi dans leurs démarches et leurs parcours.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion, conclue entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle emploi, définit les objectifs assignés à Pôle emploi au regard de la situation de l'emploi et des moyens prévisionnels qui lui sont alloués par l'UNEDIC et l'Etat.

▶ **SPEL**

*Service public à l'emploi local*

Animé par le sous-préfet sur le périmètre d'un bassin d'emploi, le service public de l'emploi local fédère l'ensemble des structures œuvrant dans le développement économique et l'accompagnement vers l'emploi (Pôle Emploi, Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), mission locale, Cap Emploi...). Il a pour finalité d'affiner un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi, et de mettre en œuvre des plans d'actions de nature à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi comme à ceux des entreprises destinés.

▶ **SRC**

*Service Régional de Contrôle de la formation professionnelle*

Service de la DREETS, le SRC de la formation professionnelle exerce un contrôle administratif et financier en application du code du travail sur : les dépenses de formation professionnelle exposées par les employeurs, les activités conduites par les acteurs de la formation (organismes de formation, OPCO, organismes en charge des bilans de compétence et de la VAE, structures d'accueil des jeunes), les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage.

▶ **SGAR**

*Secrétariat Général aux Affaires Régionales*

Sous l'autorité du préfet de région, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales élabore la stratégie de l'Etat en matière de planification et de développement économique et social. Il a notamment pour missions de coordonner l'action des services régionaux de l'Etat et leur articulation avec celle des services départementaux.

Il veille à la cohérence de la mise en œuvre des politiques nationales et européennes, anime l'action des services régionaux dans les domaines des études, de l'évaluation et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, anime et coordonne l'organisation et la mise en œuvre des fonctions mutualisées des services de l'Etat en région.



# Instances de dialogue et de concertation

## Orientation, emploi, formation professionnelle

---

### ▶ CBE

#### *Comité de Bassin d'Emploi*

Le CBE est une instance locale de dialogue social élargi, ou dialogue territorial, de concertation et d'action dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation locale de l'emploi et du développement local des territoires. Généralement constitué à l'initiative des élus et des acteurs socioéconomiques locaux, le CBE regroupe élus locaux, représentants des entreprises et des syndicats de salariés, et représentants du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire. Les représentants des services déconcentrés de l'État sont systématiquement associés aux travaux.

### ▶ CDCPH

#### *Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées*

Le CDCPH est une instance consultative sur la mise en œuvre des politiques du handicap dans le département, présidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Il donne un avis et formule des propositions sur les orientations de la politique du handicap dans tous les domaines de la vie sociale et sur les mesures à mettre en œuvre au plan local.

### ▶ CESE

#### *Conseil Économique, Social et Environnemental*

Le CESE est une assemblée consultative composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations...). Il assure la représentation au niveau national des organisations professionnelles et la communication entre les différents acteurs de l'économie.

### ▶ CESER

#### *Conseil Économique, Social et Environnemental Régional*

Assemblée consultative auprès du Conseil régional, le CESER émet des avis et produit des rapports sur tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Il est obligatoirement consulté pour avis par le Conseil régional sur le contrat de projet État

Région, les actes budgétaires régionaux, et les schémas régionaux à moyen et long terme. Le CESER a une mission de représentation de la société civile. Il est composé de 4 collèges représentant 4 catégories socioprofessionnelles :

- ▶ les entreprises et activités non salariées ;
- ▶ les organisations syndicales de salariés ;
- ▶ les organismes et associations participant à la vie collective de la région ;
- ▶ des personnalités qualifiées participant au développement régional.

### ▶ CIE

#### *Conseil de l'inclusion dans l'emploi*

LE CIE a pour principales missions de formuler des propositions en matière de politiques d'inclusion dans l'emploi, recenser et diffuser les bonnes pratiques, concourir à la conception et au suivi des politiques dédiées, assurer le suivi du développement des démarches de responsabilité sociale et des innovations concourant à l'inclusion dans l'emploi et développer et encourager les échanges sur le sujet.

### ▶ CNCP

#### *Commission Nationale de la Certification Professionnelle*

La CNCP était une commission interministérielle composée de représentants ministériels, des régions, des partenaires sociaux, des chambres consulaires et de personnes qualifiées. Supprimée par la loi Avenir professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle avait notamment pour mission d'instruire le répertoire national des certifications professionnelles, mission désormais remplie par France compétences.

### ▶ CNEE

#### *Conseil National Education Economie*

Créé à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil national éducation-économie était une instance de dialogue et de prospective qui visait à mieux articuler les enjeux éducatifs, de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur, et les enjeux

économiques. Son activité a pris fin mais il devrait être remplacé courant 2019 par un Comité stratégique éducation économie campus (CSEEC) à la composition et aux attributions similaires.

▶ **CNEFOP**

*Conseil National de l'emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles*

Le CNEFOP était chargé d'émettre un avis sur tous projets législatifs ou réglementaires dans le domaine de la politique de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle initiale et continue. Il assurait au plan national la concertation entre l'Etat, les collectivités et les partenaires sociaux interprofessionnels pour la définition des orientations pluriannuelles et d'une stratégie nationale coordonnée en matière d'orientation, de formation professionnelle, d'apprentissage, d'insertion, d'emploi et de maintien dans l'emploi. Il était également chargé d'évaluer les politiques d'information, d'orientation et de formation professionnelle initiale et continue, d'insertion et de maintien dans l'emploi, aux niveaux national et régional. Supprimé par la loi Avenir professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ses missions sont désormais remplies par France compétences.

▶ **CNNCEFP (ex CNNC)**

*Commission Nationale de la Négociation Collective, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*

La CNNCEFP a remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CNNC. En plus des attributions initiales de la CNNC - examiner l'évolution des lois régissant les conventions collectives, donner un avis sur les arrêtés d'extension ou d'élargissement des conventions collectives, émettre des propositions pouvant faciliter le développement de la négociation collective et l'harmonisation des définitions conventionnelles des branches ... - la CNNCEFP joue désormais le rôle consultatif dans le champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle de l'ancien CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle).

▶ **COCT**

*Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail*

Le COCT est une instance de concertation entre partenaires sociaux et pouvoirs publics placée auprès du ministre chargé du travail. Il

participe à l'élaboration de la politique nationale de prévention des risques professionnels. Il est consulté sur les projets de lois et textes réglementaires en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, et sur les projets en matière d'instruments internationaux. Le Conseil formule également des recommandations et des propositions d'orientation en matière de conditions de travail.

▶ **CROCT**

*Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail*

Déclinaisons du COCT, ces comités régionaux participent à l'élaboration et au suivi des politiques publiques régionales en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail ainsi qu'à la coordination des acteurs intervenant dans cette matière au niveau régional.

▶ **COE**

*Conseil d'Orientation pour l'Emploi*

Le COE est une instance experte de concertation sur l'ensemble des questions d'emploi. Elle rassemble des représentants des partenaires sociaux, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des directeurs d'administrations et d'organismes publics intervenant dans le champ du travail et de l'emploi, ainsi que des experts de ces questions.

▶ **COPANEF**

*Conseil paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation*

Composé à parité de représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations syndicales d'employeurs interprofessionnelles, le COPANEF avait pour principales missions de définir les orientations des politiques paritaires en matière de formation et d'emploi et d'assurer la coordination de ces politiques avec celles des pouvoirs publics et des autres acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi. Il était également chargé de définir les politiques mises en œuvre par le FPSPP, d'élaborer la liste nationale des formations éligibles au compte personnel de formation et de suivre l'évolution de la mise en œuvre de ce compte au plan quantitatif et qualitatif. Supprimé par la loi Avenir professionnel au 1<sup>er</sup>



janvier 2019, ses missions sont désormais remplies par France compétences.

▶ **COPAREF**

*Comité Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi et de la Formation*

Déclinaison régionale du COPANEF, le COPAREF avait pour mission d'animer en région le déploiement territorial des politiques paritaires interprofessionnelles définies par le COPANEF, et d'assurer la coordination de ces politiques avec celles des pouvoirs publics et des autres acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi menées au niveau régional. Il était également chargé d'élaborer et de fixer la liste régionale des formations éligibles au compte personnel de formation en lien avec les pouvoirs publics, et de transmettre au Conseil régional un avis motivé sur la carte des formations professionnelles. Il a été supprimé par la loi Avenir professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

▶ **COR**

*Conseil d'orientation des retraites*

Le Conseil d'orientation des retraites est un lieu permanent d'études et de concertation entre les principaux acteurs du champ des retraites. Il suit l'évolution des régimes et fait des propositions pour assurer leur solidité financière et leur fonctionnement solidaire.

▶ **CPRI**

*Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle*

Les salariés et employeurs des TPE sont représentés, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, au sein des CPRI. Ces instances ont pour missions de donner à ces derniers des informations et conseils sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables, de débattre sur toutes les questions spécifiques aux TPE (emploi, formation, conditions de travail...), de faciliter la résolution des conflits et de faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles. Elles comptent 20 membres issus des TPE désignés pour 4 ans : 10 représentants des employeurs répartis proportionnellement à leur audience, liée au nombre d'adhérents et définie dans la région et les branches couvertes par les commissions ; 10 représentants des salariés, répartis proportionnellement à leur audience mesurée lors des élections régionales des TPE.

▶ **CREFOP**

*Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles*

Issu de la fusion du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle (CCREFP) et du Conseil Régional de l'Emploi (CRE), le CREFOP exerce des attributions en matière de co-construction, de suivi et d'évaluation, au niveau régional, des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles. Il est notamment en charge de l'élaboration et du suivi du Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et de la Formation professionnelles (CPRDOFP), schéma politique et technique qui établit les chantiers prioritaires de la mandature et contractualise les politiques régionales entre l'Etat et la Région. Lieu de coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et de mise en cohérence des programmes de formation dans la région, le CREFOP est composé de représentants de l'État, de la Région et des partenaires sociaux représentatifs au niveau interprofessionnel et multiprofessionnel, des chambres consulaires et des principaux opérateurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles.

▶ **CRSA**

*Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie*

La CRSA est une instance consultative de l'Agence régionale de la santé (ARS) qui concourt à la politique régionale de la santé (politiques menées en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, etc.). Elle émet des avis sur le projet régional de santé, sur le plan stratégique régional de santé et sur les projets de schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et de l'organisation médico-sociale.

▶ **CSESS**

*Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire*

Le CSESS est une instance qui assure la concertation avec les pouvoirs publics sur les thématiques touchant à l'ESS. Ses travaux se structurent autour de 3 commissions : développement économique, questions européennes, gouvernance et mutations du secteur.



▶ **CTEF (ou COTEF ou COTEF)**

*Comités Territoriaux Emploi-Formation ou (Education-Formation-Emploi)*

Les CTEF/COTEF/COTEF sont des instances de démocratie participative locales chargées de partager les approches et points de vue sur la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'éducation, de formation initiale et continue, d'insertion et d'emploi. Ils réunissent les partenaires locaux, acteurs de la formation initiale et professionnelle, collectivités territoriales, services de l'Etat, chambres consulaires, syndicats d'employeurs et de salariés, usagers des dispositifs... pour faciliter l'accessibilité et la prise en compte des enjeux propres à chaque territoire des dispositifs d'éducation, de formation et d'emploi. Ils peuvent aussi constituer des outils de déclinaison territoriale des politiques régionales.

▶ **ODDS**

*Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation*

Instances paritaires composés de représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, les ODDS ont pour mission de favoriser et encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Ils peuvent être saisi par toute organisation syndicale de salariés, par tout élu du personnel ou, à défaut, par tout salarié ; par toute organisation professionnelle d'employeurs ou par tout chef d'entreprise, des difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation collective. Ils apportent leur concours aux entreprises dans le domaine du dialogue social. Ils établissent un bilan annuel du dialogue social dans le département.



## Caisses et agences de gestion paritaire

- ▶ **URSSAF Caisse nationale (ex ACOSS)**  
*Caisse nationale des Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales*  
Etablissement public national à caractère administratif, cette caisse collecte, avec le réseau des URSSAF, les cotisations et contributions sociales qui financent les branches du régime général de la Sécurité sociale. Ainsi, elle assure le financement de la protection sociale, accompagne les employeurs et entrepreneurs au bénéfice du développement économique et sociale et garantit les droits sociaux et l'équité entre tous les acteurs économiques.
- ▶ **AGEFIPH**  
*Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées*  
L'AGEFIPH est l'organisme paritaire créée pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.
- ▶ **AGFPN**  
*Association de Gestion du Fonds Paritaire National*  
L'AGFPN est dirigée paritairement par les organisations patronales et syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel. Elle gère le fonds pour le financement du dialogue social qui a pour mission de contribuer au financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs pour leurs activités concourant au développement et à l'exercice de missions d'intérêt général.
- ▶ **AGIRC**  
*Association générale des institutions de retraite des cadres*  
L'AGIRC gère le régime de retraite des cadres du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture. Elle a pour missions d'informer, de coordonner et de contrôler les institutions AGIRC, de centraliser les résultats statistiques et financiers et de réaliser les prévisions. Les régimes Agirc et Arrco ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en un seul régime (Agirc-Arrco).
- ▶ **ARRCO**  
*Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés*  
L'ARRCO gère le régime de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture, cadres compris. Elle a pour missions d'informer, de coordonner et de contrôler les institutions ARRCO, de centraliser les résultats statistiques et financiers et de réaliser les prévisions. Les régimes Agirc et Arrco ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en un seul régime (Agirc-Arrco).
- ▶ **CATMP**  
*Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles*  
Commission de la CNAMTS, la CATMP détermine les orientations de la convention d'objectifs et de gestion de la branche maladie. Elle approuve les budgets du fond national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle est gérée de manière paritaire.
- ▶▶ **CRATMP**  
*Commission Régionale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles*  
La CRATMP donne son avis au Conseil d'administration de la CARSAT sur les affaires relevant du domaine des risques professionnels dans lequel les CARSAT interviennent.
- ▶ **CGSS**  
*Caisse Générale de Sécurité Sociale*  
Les CGSS assurent, dans les DOM, l'ensemble des rôles de Sécurité sociale (notamment les branches « Maladie », « Vieillesse et veuvage » et « Recouvrement »), dévolus en métropole aux URSSAF, CARSAT et CPAM.
- ▶ **CNAF**  
*Caisse Nationale des Allocations Familiales*  
La CNAF forme la branche « famille » de la Sécurité sociale française, qu'elle gère au travers d'un réseau formé par les 102 caisses d'allocations familiales (CAF) réparties sur tout le territoire.
- ▶▶ **CAF**  
*Caisse d'Allocations Familiales*  
Les CAF sont présentes sur tout le territoire à travers 102 caisses locales. Les CAF prennent en

charge les prestations légales et développent une action sociale familiale sur leurs territoires.

▶ **CNAM TS**

*Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés*

La CNAMTS définit, au plan national, la politique de l'assurance maladie en France et pilote les organismes chargés de la mettre en œuvre, notamment les 101 Caisses primaires d'assurances maladie (CPAM).

▶ **CARSAT**

*Caisse d'Assurances Retraite et de Santé au Travail*

Les CARSAT ont succédé, au 1er juillet 2010, aux caisses régionales d'assurances maladie (CRAM) en tant qu'organisme français de sécurité sociale de métropole à compétence régionale. Les Carsat exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance sur les risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles).

▶ **CPAM**

*Caisse Primaire d'Assurances Maladie*

La CPAM assure les relations de proximité avec les publics de l'assurance maladie.

▶ **CNAV**

*Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse*

La CNAV gère la retraite des salariés du régime général, hors secteur agricole et hors fonction publique.

**UCANSS**

*Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale*

L'UCANSS est une organisation chargée d'assurer des tâches d'intérêt commun pour l'ensemble des caisses nationales de sécurité sociale (convention collective, formation professionnelle, examens et concours nationaux, documentation...).

▶ **Unédic**

*Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce*

L'UNEDIC prescrit les règles d'indemnisation du chômage décidées par les partenaires sociaux, contrôle leur mise en œuvre, produit les études et les prévisions nécessaires pour alimenter la réflexion commune et continuer de faire évoluer le système d'Assurance chômage.

▶ **URSSAF**

*Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales*

L'URSSAF collecte les cotisations salariales et patronales destinées à financer le régime général de la Sécurité sociale, ainsi que d'autres organismes ou institutions (régime de l'assurance-chômage, autorités organisatrices des transports, fonds national d'aide au logement, fonds de solidarité vieillesse, fonds CMU, régime retraites complémentaires et prévoyance des employés de maison...).



## Juridictions liées au travail

▶ **Conseil de prud'hommes**

Le conseil de prud'hommes est chargé de régler les conflits individuels entre employeurs et salariés liés au contrat de travail de droit privé (apprentis inclus). Il ne juge que si la conciliation a échoué.

▶ **Pôle social TJ**

*Tribunal Judiciaire*

Au 01/01/2019, le contentieux des TASS, des TCI, et pour partie des commissions départementales d'aide sociale (CDAS) a été transféré aux pôles sociaux de 116 tribunaux de grande instance devenus tribunaux judiciaires en 2020. Ce contentieux concerne

les litiges entre les organismes de sécurité sociale (Urssaf), caisses d'allocations familiales (CAF), caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), régime social des indépendants (RSI), les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et les particuliers.

**APFEES**

*Association Prud'hommes Formation des Employeurs de l'Economie Sociale*

L'APFEES est en charge de la formation des conseillers désignés par l'UDES et la FEHAP sur 209 conseils de prud'hommes



## Institutions de prévoyance

### ▶ **AG2R La Mondiale**

AG2R La Mondiale est une société de groupe d'assurance mutuelle et paritaire de protection sociale.

### ▶ **Chorum**

Chorum est le premier opérateur de protection sociale complémentaire de l'économie sociale et solidaire. Au sein du Groupe Vyv, il protège 715 000 personnes, soit 30% du marché de l'ESS, et plus de 23 000 associations et structures de l'ESS. Il propose aux entreprises et salariés du secteur une offre globale de garanties et de services adaptés à leurs besoins en matière de prévoyance, santé, épargne, IARD, retraite et ingénierie sociale.

### ▶ **GNP**

Le Groupement National de Prévoyance (GNP) est un assureur dédié à la prévoyance des branches professionnelles. Créé sous l'impulsion des partenaires sociaux, le GNP a pour mission d'apporter aux branches professionnelles des réponses adaptées à leurs spécificités et conformes aux évolutions tant économiques que sociales avec pour ambition d'offrir à tous une couverture d'assurance mutualisée et durable. En chiffres, le GNP protège 18 branches, a 52 000 entreprises adhérentes soit 296 000 personnes couvertes.

### ▶ **Malakoff Médéric Humanis**

Né en 2008 de la fusion du groupe Malakoff et du groupe Médéric, puis en 2019 avec Humanis, Malakoff Médéric Humanis est l'un des premiers groupes de protection sociale français. Il couvre l'ensemble des besoins de protection des personnes en retraite complémentaire, santé, prévoyance et épargne.

Pour la liste complète des institutions de prévoyance, voir le site du **Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP)** :

[www.ctip.asso.fr/institutions/liste-institutions-prevoyance/la-liste-des-institutions-de-prevoyance#sthash.db0Bfilr.dpuf](http://www.ctip.asso.fr/institutions/liste-institutions-prevoyance/la-liste-des-institutions-de-prevoyance#sthash.db0Bfilr.dpuf)



# Organismes de financement et d'appui en matière de formation professionnelle

## 1. DEFINITIONS

### ▶ OPACIF

*Organisme paritaire collecteur agréé pour le financement du congé individuel de formation*

Les OPACIF sont des organismes paritaires collecteurs agréés pour la gestion du Congé Individuel de Formation (CIF). Traditionnellement, ils gèrent la mutualisation des fonds liés à la contribution sur le congé individuel de formation, et sont chargés de financer les congés demandés à titre individuel par les salariés (CIF, bilan de compétence etc.). La loi du 5 septembre 2018 a prévu la disparition de ces structures. A titre transitoire, les OPACIF au sens large continuent d'assurer leurs missions antérieures (prise en charge de certains CIF, CEP), au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019 ; Les seuls FONGECIF peuvent exercer jusqu'à cette date certaines activités des futures CPIR.

### ▶ OPCO

*Opérateur de compétences*

Les OPCO, institués par la loi du 5 septembre 2018, ont succédé aux OPCA de façon effective au 1<sup>er</sup> avril 2019. Ils sont chargés de la gestion des contributions formation des entreprises mais pas, à terme, de leur collecte. Par

ailleurs, leur activité est recentrée sur trois grandes missions : le financement des contrats en alternance, l'appui technique aux branches (certification, GPEC), et l'accompagnement des TPE-PME en matière de formation. Ils se distinguent également des OPCA par leur nombre réduit et leur périmètre élargi : à l'issue du processus d'agrément, au 1er avril 2019, 11 OPCO ont succédé aux 20 OPCA.

### ▶ CPIR

*Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale*

Les CPIR ont pour missions la prise en charge financière des projets de formation s'inscrivant dans le cadre du CPF de transition professionnelle des salariés, et l'attestation du caractère réel et sérieux des projets de reconversion professionnelle ou de création ou reprise d'entreprise des démissionnaires. Comme les FONGECIF, auxquelles elles succèdent, les CPIR sont composées de représentants des organisations de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. Les CPIR sont également dénommées « Transition pro », notamment dans le cadre de l'ANI du 15 mars 2019.

## 2. OPCO ŒUVRANT DANS LE CHAMP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### ▶ AFDAS - Culture, médias, loisirs, sport (45 branches, 226M€ de fonds gérés).

L'Afdas est l'opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il a été désigné par la branche du sport en 2019.

### ▶ Uniformation - Cohésion Sociale (27 branches, 212 M€ de fonds gérés).

Uniformation est l'OPCO de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale. Il succède à l'OPCA du même nom,

organisme de référence pour de nombreuses structures associatives, mutualistes, coopératives, ou portant les valeurs de l'ESS.

### ▶ OPCO Santé (8 branches, 340 M€ de fonds gérés).

L'OPCO Santé, pour partie issu de l'OPCA UNIFAF, intervient au sein de quatre grands secteurs : sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif, services de santé au travail interentreprises, hospitalisation privée et thermalisme.

### 3. AUTRES OPCO

- ▶ **ATLAS - services financiers et conseil** (18 branches, 440 M€ de fonds gérés).
- ▶ **OCAPIAT - agriculture, pêche, agroalimentaire** (49 branches, 507 M€ de fonds gérés).
- ▶ **ESSFIMO - entreprises à forte intensité de main d'œuvre** (32 branches, 777 M€ de fonds gérés).
- ▶ **OPCO 2I - interindustriel** (44 branches, 1,1Md€ de fonds gérés).
- ▶ **OPCO Construction** (9 branches, 392 M€ de fonds gérés).
- ▶ **OPCO Mobilités** (22 branches, 431 M€ de fonds gérés).
- ▶ **OPCO Entreprises de proximité** (54 branches, 414 M€ de fonds gérés).
- ▶ **OPCO Commerce** (21 branches, 269 M€ de fonds gérés).





# Plans – Schémas – Contrats – Fonds Européens, Nationaux, Régionaux

---

## 1. CONTRATS, SCHEMAS ET PLANS

### ▶ CPER

#### *Contrat de Plan Etat Région*

Le CPER est un document par lequel l'État et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Elaboré pour 7 ans, le CPER engage l'Etat et la Région sur la réalisation de projets relatifs à l'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement.

### ▶ CPRDFOP

#### *Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et des Formations Professionnelles*

Schéma politique et technique, le CPRDFOP établit les chantiers prioritaires de la mandature et contractualise les politiques régionales entre l'Etat et la Région en matière d'orientation et de formation professionnelle, et notamment les politiques sectorielles, le développement de l'apprentissage et de la VAE. Il détermine les objectifs communs aux différents acteurs sur le territoire régional, notamment en termes de filières de formation professionnelle initiale et continue.

Ce document flèche également les investissements prioritaires de la Région en matière de formation professionnelle et les abondements possibles aux dynamiques sectorielles, à travers notamment les Contrats d'Objectifs Sectoriels (COS).

### ▶ COS

#### *Contrat d'Objectifs Sectoriel*

Déclinaison opérationnelle du CPRDFOP, le COS détermine les modalités de déclinaison des leviers du CPRDFOP pour chacun des secteurs d'activité ciblés. Il s'appuie sur un diagnostic et des enjeux partagés pour le développement des formations, repris dans le volet sectoriel du CPRDFOP. Le COS engage les partenaires sur des objectifs et des actions de développement des formations définis en commun, qui sont signés par les représentants de la Région, des services de l'Etat (Préfet et Recteur), de Pôle Emploi et des

Branches Professionnelles (fédérations d'employeurs et organisations de salariés).

### ▶ PRAFP

#### *Plan Régional d'Apprentissage et de la Formation Professionnelle*

Défini annuellement par le Conseil régional, ce programme fixe les orientations générales de la Région en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Un Comité national de coordination des programmes régionaux coordonne les programmes élaborés par les 26 régions.

### ▶ SRADDET

#### *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires*

Document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.

### ▶ SRDEII

#### *Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation*

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'internationalisation fixe les grandes orientations stratégiques d'une région en matière économique, y compris les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire. Le SRDEII doit faire l'objet d'une concertation avec les collectivités et les acteurs territoriaux.

### ▶ SRE

#### *Stratégie régionale pour l'emploi*

La stratégie régionale pour l'emploi est élaborée par les services de l'Etat pour trois ans (2015-2017). Elle est préparée par la Direccte et arrêtée par le Préfet de région, après une consultation du Crefop, des membres du SPER, des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat.

## 2. DISPOSITIFS ET FONDS

### ▶ CG

#### *Contrat de Génération*

Le contrat de génération était un dispositif visant à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi par un meilleur accès au contrat à durée indéterminée (CDI), et à favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés, en assurant la transmission des savoirs et des compétences. Il s'appuyait sur une incitation financière de l'employeur pour l'embauche d'un jeune et le maintien dans l'emploi ou le recrutement de seniors selon des modalités de mise en œuvre qui dépendaient de l'effectif de l'entreprise. Il a été supprimé en septembre 2017.

### ▶ CEC

#### *Compte d'Engagement Citoyen*

La loi du 8 août 2016 relative au travail prévoit la création d'un compte d'engagement citoyen au sein du compte personnel d'activité (CPA). Le CEC permet de recenser ses activités bénévoles et volontaires. Celles-ci sont aussi susceptibles d'ouvrir des droits à formation sur le CPF, voire des jours de congés payés par l'employeur.

### ▶ CEP

#### *Conseil en Evolution Professionnelle*

Le CEP est un service de conseil de proximité gratuit, ouvert à tout actif salarié, destiné à faciliter l'orientation et l'évolution professionnelle des salariés. Il comprend un service de proximité et un ensemble de services à distance communs ou coordonnés entre les opérateurs orientation et formation.

### ▶ CPF

#### *Compte Personnel de Formation*

Le CPF est un crédit annuel, comptabilisé en euros, universel, attaché à la personne, alimenté dès lors que la personne a le statut de salarié, ouvert dès l'entrée sur le marché du travail et jusqu'au départ en retraite. Il sert un objectif de qualification et de sécurisation des parcours professionnels.

### ▶ CPA

#### *Compte Personnel d'Activité*

Le CPA est un outil destiné à aider les actifs à construire leur parcours professionnel. Il regroupe le compte personnel de formation (CPF), le compte professionnel de prévention (C2P) et le compte d'engagement citoyen(CEC).

### ▶ C2P

#### *Compte Professionnel de Prévention*

Toute entreprise doit prévenir la pénibilité au travail, quelles que soient sa taille et ses activités. Lorsqu'un salarié est exposé à des risques professionnels au-delà de certains seuils, l'employeur doit établir une déclaration. Le salarié bénéficie alors d'un compte professionnel de prévention sur lequel il peut accumuler des points. Ces points lui permettent de partir à la retraite plus tôt, de se former ou de travailler à temps partiel.

### ▶ EAV

#### *Emplois d'Avenir*

Dispositif du Gouvernement Ayrault visant à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification pour des jeunes en difficulté, les emplois d'avenir avaient pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils ne peuvent plus être conclus depuis le 1er janvier 2018.

### ▶ PEC

#### *Parcours emploi compétences*

Le PEC est une nouvelle forme de contrat aidé dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi. Il a pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

### ▶ FDVA

#### *Fonds de Développement de la Vie Associative*

Le FDVA est un fond du HCVA qui a pour objet d'attribuer des subventions à des projets de formations des bénévoles élus et responsables d'activités, présentés par des associations. Il peut également soutenir des études et des expérimentations nationales contribuant au développement de la vie associative dans une perspective d'innovation sociale.

### ▶ FEDER

#### *Fonds Européen de Développement Régional*

Instrument de la politique régionale européenne, le FEDER vise à renforcer la

cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Il finance des aides directes aux investissements réalisés dans les entreprises, des infrastructures liées notamment à la recherche et l'innovation, aux télécommunications, à l'environnement, à l'énergie et au transport, des instruments financiers (fonds de capital-risque, fonds de développement local, etc.) pour soutenir le développement régional et local, et des mesures d'assistance technique.

▶ **FEADER**

*Fonds européen agricole pour le développement rural*

Instrument financier de la politique agricole commune européenne, le FEADER soutient des actions en faveur du développement rural.

▶ **FONJEP**

*Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire*

Organisme créé en 1964 et cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Véritable pôle de ressources, il a pour mission de renforcer le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire à travers 5 axes de travail : développer le dialogue et la coopération entre acteurs, faciliter le développement de projets associatifs, soutenir la solidarité internationale, accompagner les évolutions du secteur, conserver et valoriser à mémoire du secteur.

▶ **FPSPP**

*Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels*

Le FPSPP était une association constituée entre les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel qui avait

pour objets de contribuer au financement d'actions de formation professionnelle concourant à la qualification et à la requalification des salariés et demandeurs d'emploi, d'assurer la péréquation des fonds par des versements complémentaires aux OPCA, de contribuer au financement du service dématérialisé d'information en matière d'orientation et de formation professionnelle et d'assurer l'animation du réseau des OPCA et OPACIF du champ interprofessionnel. Supprimé par la loi Avenir professionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ses missions sont désormais remplies par France compétences.

▶ **FRAFP**

*Fonds Régional de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle*

Le FRAFP est un fonds du Conseil régional pour la mise en œuvre de l'action régionale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Il est alimenté, par un transfert de crédits d'Etat, par les ressources que la Région affecte à la formation professionnelle et le cofinancement du fonds social européen.

▶ **FSE**

*Fonds Social Européen*

Instrument de la politique régionale européenne, le Fonds social européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE). Il est l'un des cinq fonds structurels et d'investissement de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne.



### ▶ ADEC

#### *Action de développement de l'emploi et des compétences*

Les ADEC sont menées dans le cadre de partenariats entre l'État (au niveau national ou régional) et les branches professionnelles dans le but :

- d'encourager et soutenir des démarches pour l'emploi et la formation dans les secteurs confrontés à des mutations économiques avec des salariés fragilisés dans leur emploi ;
- d'optimiser les possibilités d'emploi de branches professionnelles en développement. Les actions de développement de l'emploi et des compétences bénéficient d'une aide de l'État. Elles prennent place dans la démarche d'« appui aux mutations économiques » (AME).

Les ADEC peuvent être associées à un contrat d'études prospectives (CEP) dans le cadre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC).

### ▶ AME

#### *Appui aux mutations économiques*

Le dispositif d'AME permet de mener des actions d'anticipation, de soutien et de développement de l'emploi en mobilisant des outils d'anticipation ou d'accompagnement des mutations économiques au sein des branches, des territoires et des entreprises. Ses objectifs principaux : l'anticipation des besoins en emplois et en compétences, la conception d'actions de développement des compétences des actifs, le renforcement de la fonction ressources humaines au sein des TPE/PME. La démarche associe les partenaires sociaux, les réseaux d'entreprises et les collectivités. L'aide et l'appui de l'État sont modulables selon les actions.

### ▶ CMQ

#### *Campus des métiers et des qualifications*

Créés pour rapprocher acteurs de la formation et entreprise, les CMQ ont vocation à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social en facilitant l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent regrouper des établissements d'enseignement secondaires et supérieurs, des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation continue, des entreprises ou encore des laboratoires de recherche. Construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises, ils constituent des pôles offrant une large gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires.

### ▶ GPEC

#### *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*

Méthode conçue pour anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen termes. Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leurs environnements économique, social, juridique. La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.

### ▶ PTCE

#### *Pôles territoriaux de coopération économique*

Regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.



## Vocabulaire usuel

<b>ACI</b>	<i>Ateliers et Chantiers d'Insertion</i>	<b>ETTI</b>	<i>Entreprise de travail temporaire d'insertion</i>
<b>AI</b>	<i>Association Intermédiaire</i>	<b>FJT</b>	<i>Foyer de Jeunes Travailleurs</i>
<b>BAD</b>	<i>Branche de l'aide à domicile</i>	<b>FONGECIF</b>	<i>Fonds de gestion du congé individuel de formation</i>
<b>BASS</b>	<i>Branche de l'action sanitaire et sociale</i>	<b>FPC</b>	<i>Formation Professionnelle Continue</i>
<b>BPI</b>	<i>Banque Publique d'Investissement</i>	<b>FPTLV</b>	<i>Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie</i>
<b>ANI</b>	<i>Accord National Interprofessionnel</i>	<b>GIP</b>	<i>Groupement d'Intérêt Public</i>
<b>ALISFA</b>	<i>Acteurs du lien social et familial</i>	<b>GPECT</b>	<i>Gestion Prévisionnelle des Emploi et des Compétences Territorialisée</i>
<b>CAP</b>	<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle</i>	<b>GTEC</b>	<i>Gestion Territoriale des Emploi et des Compétences</i>
<b>CCN</b>	<i>Convention Collective Nationale</i>	<b>IAE</b>	<i>Insertion par l'Activité Economique</i>
<b>CCNE</b>	<i>Convention Collective Nationale Etendue</i>	<b>IP</b>	<i>Institution de Prévoyance</i>
<b>CE</b>	<i>Comité d'Entreprise</i>	<b>IPD</b>	<i>Instance Paritaire Départementale</i>
<b>CFA</b>	<i>Centre de Formation d'Apprentis</i>	<b>IPR</b>	<i>Instance Paritaire Régionale</i>
<b>CHSCT</b>	<i>Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail</i>	<b>IRC</b>	<i>Institution de Retraite Complémentaire</i>
<b>CICE</b>	<i>Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi</i>	<b>IRP</b>	<i>Institutions Représentatives du Personnel</i>
<b>CIF</b>	<i>Congé Individuel de Formation</i>	<b>MDE</b>	<i>Maison de l'Emploi</i>
<b>CIO</b>	<i>Centre d'Information et d'Orientation</i>	<b>MIFE</b>	<i>Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi</i>
<b>CITS</b>	<i>Crédit d'Impôt de Taxe sur les Salaires</i>	<b>ML</b>	<i>Missions Locales</i>
<b>CPL</b>	<i>Commission Paritaire Locale</i>	<b>OPMQ</b>	<i>Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications</i>
<b>CPNE</b>	<i>Commission nationale paritaire de l'emploi</i>	<b>PAIO</b>	<i>Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation</i>
<b>CPREFP</b>	<i>Commission Paritaire Régionale Emploi-Formation</i>	<b>PME/PMA</b>	<i>Petites et Moyennes Entreprises / Associations (20 à 249 salariés)</i>
<b>CPRIA</b>	<i>Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat</i>	<b>PLIE</b>	<i>Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi</i>
<b>CQP</b>	<i>Certificat de Qualification Professionnelle</i>	<b>POEC</b>	<i>Préparation opérationnelle à l'emploi collective</i>
<b>COT</b>	<i>Contrat d'objectifs territoriaux</i>	<b>PTP</b>	<i>Projet de transition professionnelle</i>
<b>CSE</b>	<i>Comité social et économique</i>	<b>QVT</b>	<i>Qualité de vie au travail</i>
<b>DIF</b>	<i>Droit Individuel à la Formation</i>	<b>RNCP</b>	<i>Répertoire national des certifications professionnelles</i>
<b>DP</b>	<i>Délégué du Personnel</i>	<b>ROME</b>	<i>Répertoire opérationnel des métiers et des emplois</i>
<b>EI</b>	<i>Entreprise d'insertion</i>	<b>SAP</b>	<i>Services A la Personne</i>
<b>EDEC</b>	<i>Engagement de développement de l'emploi et des compétences</i>	<b>SCIC</b>	<i>Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif</i>
<b>EPCI</b>	<i>Établissement Public de Coopération Intercommunale</i>	<b>SCOP</b>	<i>Sociétés Coopératives et Participatives</i>
<b>ERDS</b>	<i>Espace Régional de Dialogue Social</i>		
<b>ESS</b>	<i>Économie Sociale et Solidaire</i>		
<b>EITI</b>	<i>Entreprises d'insertion par le travail indépendant</i>		
<b>ETI</b>	<i>Entreprise de Taille Intermédiaire (250 à 5 000 salariés)</i>		
<b>ETP</b>	<i>Equivalent Temps Plein</i>		

<b>SCUIO</b>	<i>Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion</i>	<b>TPE/TPA</b>	<i>Très Petites Entreprises /Associations (0 à 19 salariés)</i>
<b>SIAE</b>	<i>Structure d'Insertion par l'Activité Economique</i>	<b>USB</b>	<i>Union Syndicale de Branche</i>
<b>SIEG</b>	<i>Service d'Intérêt Economique Général</i>	<b>VAE</b>	<i>Validation des Acquis de l'Expérience</i>
<b>SPE(R)</b>	<i>Service Public (Régional) de l'Emploi</i>	<b>VAP</b>	<i>Validation des Acquis Professionnels</i>
<b>SP(R)O</b>	<i>Service Public (Régional) de l'Orientation</i>		





## A

AAM	11
ACEPP	3
ACI	31
ACOSS	22
ADEC	30
Adédom	9
ADESSA A DOMICILE	9
AFDAS	25
AFEP	5
AFPA	14
AG2R La Mondiale	24
AGEFIPH	22
AGFPN	22
AGIRC	22
AI	31
ALISFA	31
AME	30
ANACT	14
ANEM	10
ANI	31
APEC	14
APFEES	23
ARACT	14
ARRCO	22
ARS	14
ATLAS	26
AVISE	3

## B

BAD	31
BASS	31
BPI	31

## C

C2P	28
CAF	22
CAP	31
Cap Emploi	14
CARIF-OREF	14
CARSAT	23
CATMP	22
CBE	18
CCN	31
CCNE	31
CDCPH	18
CE	31
CEC	28
CEP	28
CEREQ	15
CESE	18

CESER	18
CFA	31
CFDT	12
CFE-CGC	12
CFTC	12
CG	28
CGET	14
CGSCOP	10
CGSS	22
CGT	12
CGT - FO - Force Ouvrière	12
Chambre d'Agriculture	7
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	7
Chambres de Commerce et d'Industrie	7
CHANTIER Ecole	3
Chorum	24
CHSCT	31
CICE	31
CIE	18
CIF	31
CIO	31
CITS	31
CJD	5
CJDES	3
CMQ	30
CNAF	22
CNAJEP	3
CNAM TS	23
CNAV	23
CNCP	18
CNCRESS	3
CNEA	9
CNEE	18
CNEFOP	19
CNLRQ	4
CNML	15
CNNC	19
CNNCEFP	19
COCT	19
COE	19
Conseil de prud'hommes	23
COOP FR	4
COORACE	4
COPANEF	19
COPAREF	20
COR	20
COS	27
COSMOS	9
COT	31
CPA	28
CPAM	23
CPER	27
CPF	28
CPL	31

CPME (ex-CGPME).....	8
CPNE.....	31
CPRDFOP.....	27
CPREFF.....	31
CPRI.....	20, 25
CPRIA.....	31
CQP.....	31
CRAJEP.....	3
CRATMP.....	22
Crédit Coopératif.....	11
CREDOC.....	15
CREFOP.....	20
CRESS.....	3
CROCT.....	19
Croissance Plus.....	5
Croix Rouge Française.....	11
CRSA.....	20
CSE.....	31
CTEF (ou COTEF ou COTEF).....	21

## D

DARES.....	15
DGCS.....	15
DGEFP.....	15
DGS.....	15
DGT.....	15
DIF.....	31
DIO.....	16
DIRECCTE.....	16
DP.....	31
DRAJES.....	16
DREETS.....	16
DRJSCS.....	16

## E

EAV.....	28
EDEC.....	31
EI.....	31
EITI.....	31
ELISFA.....	9
EPCI.....	31
ERDS.....	31
ESPER.....	4
ESS.....	31
ESS France.....	3
ESSFIMO.....	26
ETI.....	31
ETP.....	31
ETTI.....	31

## F

Familles rurales.....	9
FCSF.....	4
FDVA.....	28
FEADER.....	29

FEDER.....	28
Fédération Léo Lagrange.....	4
FESAC.....	8
FFA.....	11
FFSA.....	11
FFTV.....	9
Finansol.....	4
FJT.....	31
FNAAFP/CSF.....	9
FNMF.....	4
FNSEA.....	8
FONGECIF.....	31
FONJEP.....	29
FPC.....	31
FPSP.....	29
FPTLV.....	31
FRAFP.....	29
Francas.....	4
France Active.....	4
France compétences.....	16
FSE.....	29
FSICPA.....	9
FSU.....	13

## G

GEMA.....	11
GIP.....	31
GNP.....	24
GPEC.....	30
GPECT.....	31
GTEC.....	31

## H

HCVA.....	16
Hexopée.....	9

## I

IAE.....	31
IGAS.....	16
INRS.....	17
IP.....	31
IPD.....	31
IPR.....	31
IRC.....	31
IRP.....	31

## J

JCEF.....	6
-----------	---

## L

La Fonda.....	5
Labo de l'Economie sociale et Solidaire.....	5
Ligue de l'Enseignement.....	5

<b>M</b>		<b>S</b>	
Malakoff Médéric Humanis .....	24	SAP .....	31
MDE.....	31	SCIC .....	31
MEDEF .....	8	SCOP.....	31
MIF (ex-MOUVES).....	5	SCUIO .....	32
MIFE.....	31	SERQ.....	10
ML .....	31	SGAR.....	17
Mouvement Associatif (anct. CPCA).....	5	SIAE .....	32
<b>N</b>		SIEG .....	32
NEXEM.....	10	SNADOM.....	10
<b>O</b>		SNAECSO .....	9
OCAPIAT .....	26	SNRL .....	10
ODDS.....	21	SOLIHA.....	9
OPACIF .....	25	SP(R)O.....	32
OPCO .....	25	SPE(R) .....	32
OPCO 2I.....	26	SPEL .....	17
OPCO Commerce .....	26	SRADDET .....	27
OPCO Construction .....	26	SRC .....	17
OPCO Entreprises de proximité .....	26	SRDEII.....	27
OPCO Mobilités .....	26	SRE .....	27
OPCO Santé.....	25	SUD.....	13
OPMQ.....	31	SYNESI.....	10
ORST .....	17	SYNOFDES .....	10
<b>P</b>		<b>T</b>	
PAIO.....	31	TGI .....	23
PEC .....	28	TPE/TPA .....	32
PLIE.....	31	<b>U</b>	
PME/PMA.....	31	U2P (ex-UPA) .....	8
POEC.....	31	UCANSS.....	23
Pôle Emploi.....	17	UDES.....	9
PRAFP.....	27	UGEM.....	10
PTCE .....	30	UNA .....	10
PTP .....	31	UNADMR .....	10
<b>Q</b>		Unédic .....	23
QVT.....	31	UNIFED.....	11
<b>R</b>		Uniformation - Cohésion Sociale .....	25
Réseau Cocagne .....	5	UNIOPSS.....	5
Réseau entreprendre .....	6	UNML.....	10
RNCP.....	31	UNSA .....	13
ROME.....	31	URSSAF .....	23
		URSSAF Caisse nationale .....	22
		USB .....	32
		<b>V</b>	
		VAE .....	32
		VAP.....	32



7, rue Biscornet 75012 Paris  
Tel. 01 43 41 71 72

[udes@udes.fr](mailto:udes@udes.fr) - [www.udes.fr](http://www.udes.fr)